

Fiche mémo - Alsh

# Les actes ouvrant droit de l'accueil extrascolaire



Les actes ouvrant droit sont calculés en fonction du tarif appliqué.

## A L'HEURE REALISEE

Si :

- Facturation d'un forfait. Exemple : à la semaine, que l'enfant vienne ou non
- Cumul sur plusieurs périodes. Exemple : en cas de forfait sur les grandes vacances et de facturation à la journée sur les petites vacances

## A L'HEURE FACTUREE

Si :

- Facturation à la journée ou à la demi-journée
  - ➔ Pas plus de 8 heures par jour et 4 heures par demi-journée
- Facturation dégressive : est différente du forfait car elle ne s'applique que si l'enfant est réellement présent.



### Contacts

Votre référent, chargé.e de conseil et développement  
Mail : [aides.partenaires@caf17.caf.fr](mailto:aides.partenaires@caf17.caf.fr)  
Barèmes et réglementation consultables sur [caf.fr](http://caf.fr)